



DIRECTION CULTURE, JEUNESSE & SPORT
Service des Sports

Rappel des priorités et règles dans les équipements sportifs municipaux

- 1) La priorité est donnée aux manifestations ou compétitions fédérales officielles les samedis et dimanches, ainsi qu'aux activités organisées par la Mairie.
- 2) La priorité est donnée aux établissements scolaires sur le temps scolaire, ainsi qu'aux activités organisées par la Ville.
- 3) Les installations sportives sont fermées :
 - les jours fériés,
 - la dernière semaine de juillet et la première semaine d'Aout inclus pour les gymnases,
 - une semaine entre Noël et le jour de l'An.
 - En semaine, à 22h15 pour les gymnases et 22h00 pour les stades (heure de sortie de l'installation pour l'ensemble des utilisateurs).
- 4) Les demandes d'occupation sportive pour les vacances scolaires doivent être faites **1 mois avant** le début des vacances à sportstassin@villettassinlademilune.fr.
- 5) Les demandes extraordinaires d'occupation (manifestations, événements, ...) sont à faire **2 mois avant la date** en envoyant un mail à sportstassin@villettassinlademilune.fr.
- 6) En cas de constat de non utilisation de créneaux affectés à une association de manière répétée, le Maire se réserve le droit de retirer le créneau à l'association et de l'attribuer à un autre utilisateur.
- 7) Tous les créneaux autorisés ne peuvent en aucun cas être mis à disposition ou sous loués à une autre structure.
- 8) Une fiche renseignement pour les associations qui occupent des créneaux de manière régulière doit être remplie chaque année pour la rentrée sportive.

- 9) Le règlement intérieur de chaque installation sportive, affichée dans l'équipement et consultable sur le site internet de la Ville, doit être scrupuleusement respecté par les occupants.